

information

# CORONAVIRUS COVID-19

LE POINT SUR LA SITUATION



RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## Contraintes sanitaires

### Rentrée 2020-

## Ecole Publique VILLEMONTAIS

Les préconisations suivantes reposent sur les dernières prescriptions du ministère de l'Éducation Nationale émises le 9 juillet 2020.

### Organisation de l'établissement

- Les locaux et le fonctionnement de l'école sont organisés pour garantir le respect des consignes sanitaires (aménagements des salles de classe pour maintenir la plus grande distanciation possible tout en accueillant tous les élèves.)
- Le nettoyage selon les procédures prévues par le protocole sanitaire est réalisé chaque jour par la commune
- Il est veillé au respect des impératifs sanitaires sur tous les temps de l'élève (classe, interclasse, récréation, restauration scolaire...)
  - ❖ **L'application des gestes « barrière »**
  - ❖ **La limitation des croisements et regroupements d'élèves**
  - ❖ **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
  - ❖ **La formation, l'information et la communication**

### Les règles de distanciation physique

- Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou lorsqu'elle ne permet pas l'accueil de tous les élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.
- Dans les espaces extérieurs la distanciation physique ne s'applique pas.

## Lavage des mains

Il sera demandé aux élèves de se laver les mains :

- à l'arrivée dans l'établissement
- avant chaque repas
- après être allé aux toilettes
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains au lavabo peut se réaliser sans mesure de distance physique

## Le port du masque

- Le port du masque est obligatoire pour les enseignants. Les masques leur sont fournis par l'Education nationale
- Le port du masque pour les élèves de maternelle est à proscrire
- Pour les élèves d'élémentaire, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes pendant le temps de classe, dans l'attente de leur départ de l'école.

## La ventilation des classes et des locaux

L'aération des locaux est fréquente (toutes les trois heures). Elle dure au moins 10 à 15 min. et est assurée au moins 3 fois par jour (avant l'arrivée des élèves, durant les récréations, et la pause méridienne ainsi que le soir pendant le nettoyage des locaux)

## La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage des élèves n'est plus obligatoire. Toutefois le déroulement de la journée et des activités est organisé de manière à limiter le plus possible les regroupements et croisements importants.

- L'accueil se fera dans les classes de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30. **Il est demandé aux parents de ne pas se regrouper devant l'école lors de ce temps-là.**
- La sortie se fera au portail. Elle sera gérée par les enseignants. **De même, il est demandé aux familles de ne pas demeurer devant l'école une fois leur enfant récupéré.**
- Les récréations seront organisées de manière à éviter un trop grand nombre d'enfants dans un espace limité (notamment dans la cour goudronnée)
- Le passage aux toilettes sera régulé par les enseignantes et le personnel municipal.

## Le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel

Le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la municipalité, ils sont organisés selon les principes suivants.

- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées dans les salles et autres espaces communs (poignée de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour

L'accès aux jeux, aux bancs, et aux espaces collectifs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, crayons, feuilles... ) est permise.

## Le rôle des familles

- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école.

**En cas de symptôme ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école, et la directrice doit être informée.**

Attention, il est rappelé que la prise de médicament peut masquer les symptômes mais le risque de contagion est toujours présent.

- Vous trouverez des informations sur le site de l'Inspection Académique de la Loire.

## Restauration scolaire / Garderie

- Merci de vous référer aux informations fournies par la mairie.

**L'équipe enseignante et l'équipe municipale**

Contact : numéro de téléphone et mail de l'école

04 77 63 18 12

[ce.0420907h@ac-lyon.fr](mailto:ce.0420907h@ac-lyon.fr)